Procédure pour devenir formateur BSSA à la LFBS

Brevet Supérieur de Sauvetage Aquatique (BSSA)

Préambule : Un formateur BSSA doit pouvoir prester en formation initiale, aux examens et en formation continue BSSA.

Le « *formateur BSSA* » est automatiquement **reconnu** comme :

- *« formateur Brevet de Base de Sauvetage Aquatique (BBSA) ».*
- *« jury d'examen BSSA et BBSA ».* Pour officier comme évaluateur lors d'un examen BBSA/BSSA de la LFBS, le « *Formateur BSSA* » doit être membre du Pôle d'évaluation LFBS.
- *« formateur en formation continue BBSA et BSSA».*
- *« formateur Secourisme ».*

Prérequis :

- Etre « *Formateur Secourisme LFBS* »
- Etre détenteur du **BSSA** (en ordre de recyclage)
- Etre détenteur d'un titre de bachelier (ou de régent) ou d'une maîtrise (ou d'une licence) en **éducation physique (ou paramédical)**
- Etre détenteur d'un **diplôme pédagogique**

Organisation générale

Etape 1.

Le candidat-formateur doit participer à **l'ensemble** de la formation BSSA (Module 2 - 52 heures de cours réparties sur 10 journées). Il est encadré par un **maître de stage**. Le maître de stage est choisi par la LFBS. Le maître de stage ne peut pas être un membre de la famille ou un ami proche du candidat-formateur.

En fin de formation, le maître de stage remplit le **document d'évaluation du stage** (voir annexe). Ce document, contre signé « pour accord » par le candidat-formateur, est envoyé au bureau LFBS.

En cas de **rapport positif**, la Commission de Formation de la LFBS reconnait le candidat-formateur comme « *Formateur BSSA/BBSA* » et transmet l'information au « *Conseiller Technique ADEPS* ».

Si le **rapport n'est pas positif**, le candidat-formateur devra participer **à minimum 4 nouvelles journées de cours** dans une autre formation et sous la responsabilité d'un nouveau maître de stage. Les journées de cours seront déterminées en fonction des lacunes mises en évidence par l'évaluation du maître de stage. Un **second document d'évaluation du stage** remplit par le maître de stage et contre signé « pour accord » par le candidat-formateur est envoyé au bureau LFBS.

Etape 2.

Le candidat-formateur participe à **1 session d'examen**. Lors de cette **session d'examen**, le candidat-formateur officie en tant que troisième jury sous la tutelle du Président de Jury ou d'un formateur expérimenté (nommé par le Président de Jury).

En fin de journée, le maître de stage remplit le **document d'évaluation du stage** (voir annexe). Ce document, contre signé « pour accord » par le candidat-formateur, est envoyé au bureau LFBS.

En cas de **rapport positif**, la Commission de Formation de la LFBS reconnait le candidat-formateur comme « *Formateur BSSA/BBSA* » et transmet l'information au « *Conseiller Technique ADEPS* ».

Si le **rapport n'est pas positif**, le candidat-formateur devra participer **à minimum 1 nouvelle journée d'examen BSSA** sous la responsabilité d'un nouveau maître de stage. Un **second document d'évaluation du stage** remplit par le maître de stage et contre signé « pour accord » par le candidat-formateur est envoyé au bureau LFBS.

Etape 3.

Le candidat-formateur doit participer **à 1 journée** FC-BSSA. Il est encadré par un **maître de stage**. Le maître de stage est choisi par la LFBS. Le maître de stage ne peut pas être un membre de la famille ou un ami proche du candidat-formateur.

La Formation Continuée BSSA (6h) est organisée en 3 modules de 2h :

- Module 1 : réanimation
- Module 2 : premiers soins
- Module 3 : travail en piscine des techniques de sauvetage

Pour ce stage, le candidat-formateur sera en observation durant l'atelier 1ers soins et devra prendre en charge les ateliers réanimation et piscine.

En fin de journée de formation, le maître de stage remplit le **document d'évaluation du stage** (voir annexe). Ce document, contre signé « pour accord » par le candidat-formateur, est envoyé au bureau LFBS.

En cas de **rapport positif**, la Commission de Formation de la LFBS reconnait le candidat-formateur comme « *Formateur FC BSSA* » et transmet l'information au « *Conseiller Technique ADEPS* ».

Si le **rapport n'est pas positif**, le candidat-formateur devra participer à minimum 1 nouvelle journée FC BSSA sous la responsabilité d'un nouveau maître de stage. Le(s) module(s) de cours qu'il devra encadrer sera (seront) déterminé(s) en fonction des lacunes mises en évidence par l(es)'évaluation(s) du (des) maître(s) de stage. Un **nouveau document d'évaluation du stage** remplit par le maître de stage et contre signé « pour accord » par le candidat-formateur est envoyé au bureau LFBS.

Etape 4 (non-obligatoire)

Le candidat-formateur est invité (non obligatoire) à participer à **1 journée de compétition de sauvetage sportif** comme soutien logistique. Cette journée permet une première approche avec la cellule sportive de la LFBS.

Le « **formateur BSSA/BBSA** » participe à un recyclage annuel afin de garder son accréditation. Ce recyclage d'une journée est organisé par la LFBS. Il s'agit de la Journée annuelle des formateurs.

Annexes

1. Grille d'évaluation pour le stage « Candidat-Formateur BSSA – Formation initiale »
2. Planning du cours BSSA (13 journées)
3. Grille d'évaluation pour le stage « Candidat-Formateur BSSA – examen BSSA»
4. Grille d'évaluation pour le stage « Candidat-Formateur BSSA – Formation Continue »